

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le trois avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	25	
Absents :	0	
Pouvoirs :	4	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, CAFFIER, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :	/	
Excusés ayant laissé procurations :		Mme KADRI à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme CONSTIAUX à M. CAFFIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 03_04_015_1A9

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien humanitaire suite au Séisme en Syrie et en Turquie

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Il souhaite apporter une aide financière aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'Association des Maires de France (AMF) a lancé une collecte de fonds des collectivités territoriales en faveur de l'ONG ACTED qui œuvre actuellement en Turquie et en Syrie.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1115-1 ;

Vu les terribles conséquences du séisme survenu en Turquie et en Syrie pour les populations locales,

Considérant la gravité de la situation et la nécessité d'apporter une aide aux populations touchées,

Considérant l'engagement de la Ville de Chasse-sur-Rhône en faveur de la solidarité internationale,

Considérant l'initiative portée par l'Association des Maires de France avec l'ONG ACTED,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros en soutien aux victimes du récent séisme en Turquie et en Syrie,

- **DIT** que le montant de cette subvention sera versé à l'ONG ACTED et mandaté sur le budget de la Ville, article 6745, au titre de l'aide humanitaire d'urgence,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder toutes les formalités administratives et financières utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 avril 2023.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 avril 2023.